



ASSOCIATION RENCONTRES & LOISIRS

PROJET ASSOCIATIF 2019-2023

Siège social/bureau : 81 rue Victor Hugo - 62590 OIGNIES
Tél : 03.21.37.01.40 - Fax : 03.21.37.30.13

Association selon la loi du 1901 (J.O. 18.11.66) - Décrets interministériels 4.7.72.

SOMMAIRE

DU PROJET ASSOCIATIF

2019 - 2023

PREAMBULE	page 1
I. HISTOIRE DE NOTRE ASSOCIATION	page 2
II. NOTRE OBJET SOCIAL	page 5
III. NOS VALEURS FONDAMENTALES	page 7
IV. NOS PUBLICS	page 9
V. NOTRE ORGANISATION AU SERVICE DES MISSIONS CONFIEES & DES VALEURS CHOISIES	page 10
VI. LES MISSIONS DE NOTRE ASSOCIATION & NOS ENCADRANTS	page 13
1 LES MISSIONS DE NOS DIFFERENTS SERVICES	page 14
1-a les missions du Service Prévention Spécialisée	page 14
1-b les missions du Service Habitat	page 14
1-c les missions du service d'aide aux devoirs individualisée	page 15
2 LES ENCADRANTS DE NOS DIFFERENTS SERVICES	page 16
2-a les encadrants du Service Prévention Spécialisée	page 16
2-b les encadrants du Service Habitat	page 17
2-c les encadrants du Service d'aide aux devoirs individualisée	page 19
VII. NOTRE DEMARCHE DE QUALITE	page 20

VIII.	NOS MOYENS FINANCIERS	page 21
IX.	NOTRE STRATEGIE POLITIQUE	page 22
X.	NOS ORIENTATIONS.....	page 25
	CONCLUSION	page 29

PREAMBULE

A l'initiative du Président et des membres du Conseil d'Administration, le projet associatif a été réactualisé avec l'aide du cabinet Promocom. Cette démarche a été validée par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2019 et présentée à l'Assemblée Générale du 21 mai 2019. Ce projet pourra être mis à jour ou modifié chaque fois que nécessaire et de préférence avant 2024.

Le présent projet associatif fait suite au projet associatif de 2004 et réactualisé en 2011. Il a pour objet d'articuler les projets des différents services : service prévention spécialisée et service habitat comportant plusieurs dispositifs (FSL, ALT, Tremplins, CLLAJ, ASI) de notre Association en fixant les valeurs et le cadre général des actions conduites par elle, forte de sa culture spécifique liée à son passé et tendue vers son avenir. Il rappelle les grands axes de ses missions dans un engagement social et économique. Il tient compte du contexte actuel environnant, des partenaires qui viennent en appui et les grandes lignes des différents moyens mis en œuvre.

Le projet associatif s'inscrit dans une fonction de projection et de formalisation de ce que l'Association veut réaliser dans les années à venir. Il cherche l'adéquation entre le souhaitable, le possible et le nécessaire. Il met de la cohérence entre le discours et l'action. Il fabrique du lien social.

L'écriture du projet associatif est déterminante de la volonté et de la capacité à élaborer de la cohérence et du mouvement.

I - HISTOIRE DE NOTRE ASSOCIATION

L'histoire de la Prévention Spécialisée à Oignies démarre dans les années 66. Son évolution est régulière et constante.

L'Association, support Rencontres et Loisirs, est d'abord une Association d'obédience religieuse (l'église réformée de France). Le changement radical s'opère dans les années 1970 avec l'arrivée de nouvelles populations pour travailler dans le secteur minier (familles venant d'Algérie mais aussi les hommes venant du Maroc sous contrat de travail avec les houillères du Nord Pas de Calais) a provoqué un changement avec l'arrivée de professionnels.

Le développement de la Prévention Spécialisée au niveau national avec la parution de l'Arrêté du 4 juillet 1972, permet au 1^{er} Président Monsieur LAPIERRE de voir les nouveaux enjeux et de solliciter des financements pour que Rencontres et Loisirs devienne un service de Prévention Spécialisée.

Dans les années 1974, sous la Présidence de Mr GISCARD D'ESTAING, face à l'arrivée de cette nouvelle main d'œuvre, le pasteur qui officie au Temple protestant situé dans quartier n°1 au lieudit « L'Empire » semble dépassé par ses missions pastorales.

L'agrément national obtenu, le premier salarié arrive à l'Association en 1970 et Rencontres & Loisirs adopte des statuts lui permettant de fonctionner avec des fonds publics, sans aucune connotation religieuse.

D'abord basé sur Oignies Cités Garguetelles, Quintiche et la Chapelle, l'ouverture du foyer situé actuellement à l'espace Ludovic Lapierre permet tous les soirs d'accueillir 120 à 150 jeunes venant de Oignies mais aussi de Libercourt et d'Ostricourt.

Dans les années 85-86, le service de Prévention Spécialisée intervient sur la commune de Libercourt, Fosse V à la demande du Maire, Monsieur Léon DELFOSSE.

Notre travail de Présence, le contact avec les jeunes et la population permet la création de deux associations locales. « Mieux vivre » pour les jeunes de 10 à 15 ans et « Jeunesse et perspectives 63 » pour les plus de 16 ans. Ces deux associations développent des actions sur ce secteur avec le soutien de la municipalité et de Jeunesse et Sports pour les financements.

La structuration de ces deux associations nous permet de nous déployer sur un autre secteur, celui de Carvin dans les années 1990. L'intervention fait suite à un diagnostic social par un bureau d'étude dénommé Orgéco. Il démontre l'utilité de l'intervention sociale de la Prévention Spécialisée, du travail de rue, de l'action collective avec les familles et de la mise en place d'un soutien scolaire en partenariat avec la Mairie, les écoles et le collège. Cette action a été fortement soutenue par les parents soucieux de l'avenir de leurs enfants.

En 2003, la Prévention Spécialisée s'étoffe d'un poste sur Carvin ainsi que sur la ville de Courrières sur le quartier Rotois et Léon Blum.

L'arrivée de deux postes nécessite un réaménagement de fonctionnement au sein des équipes éducatives et avec l'accord des 4 maires. L'intervention se fait par dégroupement administratif: Canton Courrières/Oignies => 3 postes et Canton Carvin/Libercourt => 3 postes, toujours sur les quartiers prioritaires et validés par le Département (notre Tutelle).

Enfin, en 2015, un poste éducatif est créé sur la ville de Libercourt pour répondre à une problématique d'incivilité de jeunes gravitant autour de la gare sur le quartier de la Haute Voie.

Dans le Pas de Calais, la Prévention Spécialisée s'est développée en créant des postes. D'autres quartiers sensibles sur notre territoire mériteraient la présence sociale éducative des travailleurs sociaux de la Prévention Spécialisée.

Actuellement, le service de Prévention Spécialisée de R&L intervient sur 4 communes, sur 7 secteurs et des demandes nouvelles d'autres communes sont à l'étude.

Cette forme originale de travail par sa présence dans la rue, par ses visites de familles, par la mise en place d'actions collectives et de suivis individualisés permet d'apporter des réponses sociales tout en privilégiant un large travail de partenariat.

L'inscription de la Prévention Spécialisée dans le schéma de l'Aide Sociale de l'Enfance et de la Famille lui confère un cadre juridique pertinent avec des missions et un cadre posé par le Conseil Départemental.

L'aventure du service Habitat commence dans les années 1995-1996. La fermeture des mines et particulièrement celle de Oignies, lieu symbolique où le charbon a été découvert entraîne le « délitement » de la solidarité.

Le bassin minier, connu sous le vocable terre d'accueil, de travail et de solidarité montre des signes de faiblesse. Les jeunes frappent à la porte de l'Association pour obtenir une place ou trouver un moyen de refuge quand ils se retrouvent exclus de chez eux et sont à la Rue. Face à cette demande croissante, l'Association dépose en 1998 un dossier d'hébergement d'urgence de 10 places à la Commission Régionale d'Organisation Médico-Sociale. L'habilitation est obtenue pour 5 places mais jamais aucun financement de l'Etat n'est parvenu. Cette injustice renforce notre conviction de poursuivre notre combat pour ces jeunes «à la rue». Après diverses démarches auprès des municipalités en novembre 2002, nous ouvrons le premier hébergement temporaire à Oignies, suivent Libercourt, Carvin et aujourd'hui c'est 17 possibilités d'accueil sur les différentes villes de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin (CAHC).

En 2011, la ville de Harnes nous sollicite pour reprendre l'activité de l'Office intercommunal pour la formation professionnelle, l'éducation permanente, l'emploi et la jeunesse (OFFIPEJ), des logements temporaires familles au nombre de 6 et l'activité Fonds Solidarité pour le Logement.

Parallèlement, le Département augmente aussi, par le FSL, notre capacité d'agir auprès des familles. 2 postes à temps plein interviennent sur la Communauté d'Agglomération Lens Liévin (CALL) pour l'un et sur la CAHC pour l'autre.

En 2012, l'année de Restructuration de l'Offre d'Accueil Mineur et Majeur au Département (équilibrer les territoires, rapatrier les jeunes placés hors départements ou en Belgique, la fin programmée de prise en charge de jeunes majeurs de 18 à 21 ans), l'Association dépose un projet de prise en charge des jeunes majeurs et une place mineur en partenariat avec une structure d'accueil (Asermines). Ces 10 places supplémentaires sont nécessaires pour notre territoire. Le dispositif « Tremplins: vers l'emploi, le logement et l'insertion spécifique » est créé en avril 2016, projet innovant et expérimental avec une convention de deux années signée avec l'Aide Sociale à l'Enfance et l'Aide à la Médiation Locative.

2016, c'est aussi, la création d'un Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes suite à un appel à projet. Des permanences dans diverses villes de la CAHC permettent à des jeunes de rencontrer l'animatrice du CLLAJ et d'établir leur projet d'accès au logement. Un travail étroit de collaboration se met aussi en place autour de l'accès au logement avec des actions collectives au sein de la Mission Locale et de la Régie de Quartier Impulsion.

Enfin, 2018, c'est aussi un travail de prévention auprès des familles fragilisées en étroite collaboration avec le bailleur Maisons & Cités, dans le cadre de l'Appui Social Individualisé (A.S.I.) : aider, accompagner, soutenir et éviter la rupture sociale restent les objectifs de ce travail.

L'Association R&L a su s'adapter et évoluer en fonction des différentes demandes mais aussi à la réalité sociale du Territoire. Elle a aussi contribué au développement dans les années 1982 du Centre de Formation Aformines pour les jeunes, de même dans les années 90 à la réflexion et création de la Maison d'Enfants d'Asermines.

Son objet social est de promouvoir et de soutenir toutes formes d'actions qui permettent à chaque individu d'être citoyen et de trouver sa place dans la société.

C'est dans ce cadre que le projet associatif est à nouveau élaboré et suivi d'un nouveau projet de service de la Prévention Spécialisée en 2019.

L'Association s'est inscrite depuis 2008 dans la démarche qualité (évaluation interne et évaluation externe) répondant aux obligations de la loi 2002.

Fière de son passé, l'Association R&L s'adapte aux évolutions pour maîtriser son avenir, en tenant compte des moyens dont elle dispose, des enjeux qu'elle perçoit et des opportunités qui se présentent.

II - NOTRE OBJET SOCIAL

L'objet social de notre Association est inscrit dans les statuts du 17 avril 2012.

L'Association "Rencontres et Loisirs" a pour objet :

- 1) de développer des solidarités
- 2) de promouvoir l'action sociale et médico-sociale et la lutte contre les exclusions.
- 3) d'agir auprès des pouvoirs publics pour mettre en place les structures et les services aux personnes fragilisées au sein de la société, en situation de détresse, en état de dépendance, morales, sociales, de toutes natures conformément aux préconisations et politiques conduites ainsi que les besoins sociaux déterminés par les pouvoirs publics avec l'appui de l'UNIOPSS.
- 4) de créer, gérer et aider à la création des établissements et services destinés :
 - à pallier l'insuffisance de l'équipement public,
 - à promouvoir les formules nouvelles et innovantes d'accueil, de prise en charge de ces personnes,
 - à promouvoir des formules nouvelles d'éducation, de formation, et de prévention,
 - à accompagner les jeunes et leur famille en vue d'insertion sociale et sociétale,
 - à opérer un brassage social entre jeunes de statuts et de situations diverses produisant des effets interactifs alliant l'individuel et le collectif.
 - L'ensemble de nos actions sociales et médico-sociales à but non lucratif menées répondent à la charte de l'UNIOPSS. L'Association Rencontres et Loisirs participe à l'élaboration des politiques publiques et sociales définies par les différents plans législatifs et réglementaires.

L'Association Rencontres et Loisirs adhère pleinement aux valeurs et à l'objet social des statuts de l'UNIOPSS et plus particulièrement à l'article 2.

Les moyens d'action de l'Association "Rencontres et Loisirs" sont essentiellement :

- 1) l'information par tous moyens légaux : bulletins, publications, presse, affiches, tracts, moyens audiovisuels, informatique, Internet...etc.
- 2) L'organisation de rassemblements, fêtes, manifestations, sorties, transferts, concours, conférences, expositions...etc.
- 3) Les interventions auprès des pouvoirs publics de tous services ou organismes qui traitent des problèmes de santé, de toxicomanie en général, de réinsertion professionnelle et sociale, de prévention, de loisirs, d'éducation et de discrimination et de toute forme d'exclusion.
- 4) Être promoteur de l'innovation dans la politique sociale.
- 5) La prise de participation dans toutes entreprises susceptibles de l'aider dans la réalisation de son objet social et de ses moyens d'actions.
- 6) La reprise d'exploitation de toutes structures correspondant à l'objet social de "Rencontres et Loisirs".
- 7) L'achat et mise à disposition de tous biens mobiliers et immobiliers destinés à son fonctionnement et à son développement.

Les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Association obéissent à la réglementation en vigueur (commande publique, appels à projet, etc...) et doivent permettre de réaliser le projet pédagogique de chaque service.

La définition de ce projet est arrêtée par le Conseil d'Administration qui vote le budget prévisionnel correspondant.

Dans ce cadre, la Direction reçoit un mandat écrit du Président de l'Association détaillant ses missions et ses compétences afin de coordonner l'activité de chaque service.

III – NOS VALEURS FONDAMENTALES

Ce qui a animé l'Association depuis sa création c'est agir face à l'injustice sociale et la précarité des jeunes en développant les solidarités favorisant le brassage social et l'insertion sociale. L'Association a toujours été force de proposition sur les questions de jeunesse.

Cette volonté ne se fait pas sans être porteur de valeurs qui fondent l'Association depuis plus de 50 ans qui restent aujourd'hui les fondements de notre pratique éducative qui nous guident au quotidien.

❖ **L'humanisme**

Le souci de l'autre, le respect de la dignité humaine, la conviction que chacun possède en lui les capacités pour réaliser sa propre intégration, commandent que chaque jeune soit appréhendé globalement en tant que personne.

Ce respect des jeunes et de leur famille se retrouve également auprès des membres qui composent l'Association qu'ils soient professionnels ou bénévoles.

❖ **La solidarité**

L'Association R&L contribue à promouvoir une démarche de solidarité et à participer à la lutte contre les inégalités sociales.

Le fait d'être solidaire entraîne pour les uns et les autres l'obligation morale de ne pas desservir autrui et de lui porter assistance.

Cette solidarité s'exerce aussi entre tous les acteurs qui composent et font vivre l'association, bénévoles et professionnels.

❖ **L'altruisme**

L'Association fait sienne la démarche de s'intéresser à autrui et de s'engager pour l'Autre.

Dans le cadre de sa mission comme dans son fonctionnement, elle souhaite privilégier l'attention bienveillante envers l'autre.

❖ **La citoyenneté**

L'engagement des bénévoles rejoint les objectifs éducatifs définis dans le projet de service auprès de son public, pour contribuer au développement, à l'affirmation, à la mise en œuvre des valeurs citoyennes nécessaires à la vie collective en valorisant les jeunes et les parents dans leur participation au projet qui les inscrit dans le territoire.

❖ **La laïcité**

La laïcité est un fondement de la République en France, dont le principe est inscrit dans la constitution de 1958.

Les membres de l'Association partagent ces mêmes valeurs et veulent défendre pour eux-mêmes et pour les jeunes cette même liberté de conscience.

❖ ***La légalité***

C'est la loi et le respect qu'on en a, qui fondent les principes mêmes de notre démocratie. Elle établit des modalités d'organisation sociale et régit les rapports entre les citoyens. L'objectif éducatif étant de favoriser l'intégration des jeunes dans notre démocratie. L'Association doit non seulement transmettre cette valeur, mais également être exemplaire dans le respect de la législation, le respect du droit et la transparence de sa gestion.

Ces valeurs font référence aux valeurs républicaines et laïques. Elles se déclinent à travers les différents projets collectifs ou individuels. Pour ce faire, la posture éducative que défend l'Association est un accompagnement qui offre la possibilité aux jeunes de développer leurs potentialités pour construire leur projet de vie. Elle repose sur la croyance que tout un chacun a des capacités qui ne demandent qu'à s'exprimer. Cela suppose une relation bienveillante, empathique qui va susciter la confiance en soi, la reconnaissance en sa propre possibilité et favoriser l'autonomie. C'est à cette condition, que le jeune peut prendre ses responsabilités pour lui-même et envers les autres et s'engager en tant que citoyen et futur parent dans la cité.

Au même titre, à partir de ces valeurs s'est développé l'accompagnement des parents, les considérant comme les premiers acteurs pour développer les potentialités de leurs enfants. Ces parents sont aussi des citoyens que l'Association accompagne dans des actions collectives qui vont faciliter la solidarité et le lien social sur les quartiers.

IV – NOS PUBLICS

Historiquement, l'Association, constituée du service de Prévention spécialisée, accompagnait des jeunes essentiellement des garçons en échec scolaire vers l'insertion sociale et professionnelle. La volonté de l'Association a toujours été de proposer aux jeunes filles les mêmes actions qu'aux garçons.

Aujourd'hui, notre public, de manière équilibré, est mixte. De même, les différentes interventions et projets ont toujours eu comme objectif la mixité sociale et le décrochage des quartiers.

Le service habitat s'est créé à partir des constats de certaines problématiques de ces jeunes notamment des situations de jeunes sans abri et/ou en situation d'urgence.

Actuellement, les jeunes de 16 à 25 ans restent le public prioritaire sur le service habitat. Les problématiques ont évolué et se sont complexifiées, demandant des prises en charge multiples (sociales, santé, financières...) et nécessitant un partenariat plus important et des réponses adaptées.

Par contre, le public de la Prévention spécialisée s'est rajeuni en lien avec la commande publique de 2012, à travers le schéma départemental de l'Aide sociale à l'enfance, inscrivant la prévention spécialisée dans les moyens de la protection de l'enfance dont l'un des axes est le décrochage scolaire pour un public de 11-16 ans.

Dès lors, nous avons repensé nos pratiques éducatives pour offrir des réponses adaptées aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge et reconstruire un réseau de partenaires intervenant sur ce public mineur.

V – NOTRE ORGANISATION AU SERVICE DES MISSIONS CONFIEES & DES VALEURS CHOISIES

L'Association a vécu en 2018, plusieurs changements au niveau de sa gouvernance. Suite au départ en retraite du Directeur, la nouvelle directrice a pris ses fonctions en janvier 2018, suivi d'un nouveau responsable de service en mars. Lors du Conseil d'Administration du 31 mai 2018, un nouveau Président est élu. Leur volonté est de continuer à faire vivre les valeurs associatives.

Le partage et l'échange sont au cœur même de toute vie associative. L'Association s'inscrit naturellement dans cette philosophie et déploie une organisation démocratique et collaborative qui fait vivre un lien étroit, constructif, complémentaire, confiant et transparent entre Président, Conseil d'Administration, équipe dirigeante, salariés et personnes accompagnées.

L'Association développe toutes formes de rencontres susceptibles de développer des échanges entre les institutions, les partenaires, le public pour appréhender la complexité des enjeux sociétaux actuels, à venir et conduire toujours mieux ses missions au service du public de notre territoire.

Les actions, à travers des dispositifs envers un public divers et sur une zone géographique territoriale (Communes, quartiers d'intervention, CAHC et CALL), nécessitent une mise en place de services différents : service prévention spécialisée, service habitat, service « Aide aux devoirs individualisée » sur Rouvroy avec des comptabilités analytiques spécifiques.

Les attributions et délégations de responsabilité sont explicitées à travers le Document Unique de Délégation signé entre le Président et la Direction adopté par le Conseil d'Administration.

Notre structuration évolue en fonction des services créés et demande une articulation entre les instances de l'Association :

L'ensemble des adhérents élit le Conseil d'Administration qui lui-même élit le Président et les membres du Bureau. Ces derniers définissent la ligne politique de l'association.

Celle-ci est mise en œuvre par la Direction qui l'organise de façon opérationnelle : administration, ressources humaines, finances, sécurité, conduite de projets...des différents services à destination des publics concernés.

Chaque service met en œuvre la mission confiée par les pouvoirs publics à partir des compétences spécifiques des équipes. Chaque personnel défend les valeurs que prône l'Association.

Les équipes contribuent à l'élaboration des projets de services. Elles mettent en œuvre les projets pour les personnes accompagnées en exerçant avec respect, bienveillance et professionnalisme, les missions demandées par les différentes institutions relevant de ces dispositifs déclinés en page 12. Les équipes sont impliquées dans l'écriture des appels à projet, des marchés publics, des consultations... auxquels l'Association répond pour diversifier ses modes d'accompagnement et mettre en place des actions innovantes sur le territoire. Les équipes ont une capacité d'adaptation aux besoins de chaque jeune, de chaque famille, de chaque personne. Durant leur accompagnement, elles recueillent des éléments déterminants pour analyser l'évolution des demandes et besoins, pour améliorer leurs modes d'intervention. La communication au sein de chaque équipe, entre pairs et avec la direction, favorise l'articulation et l'échange.

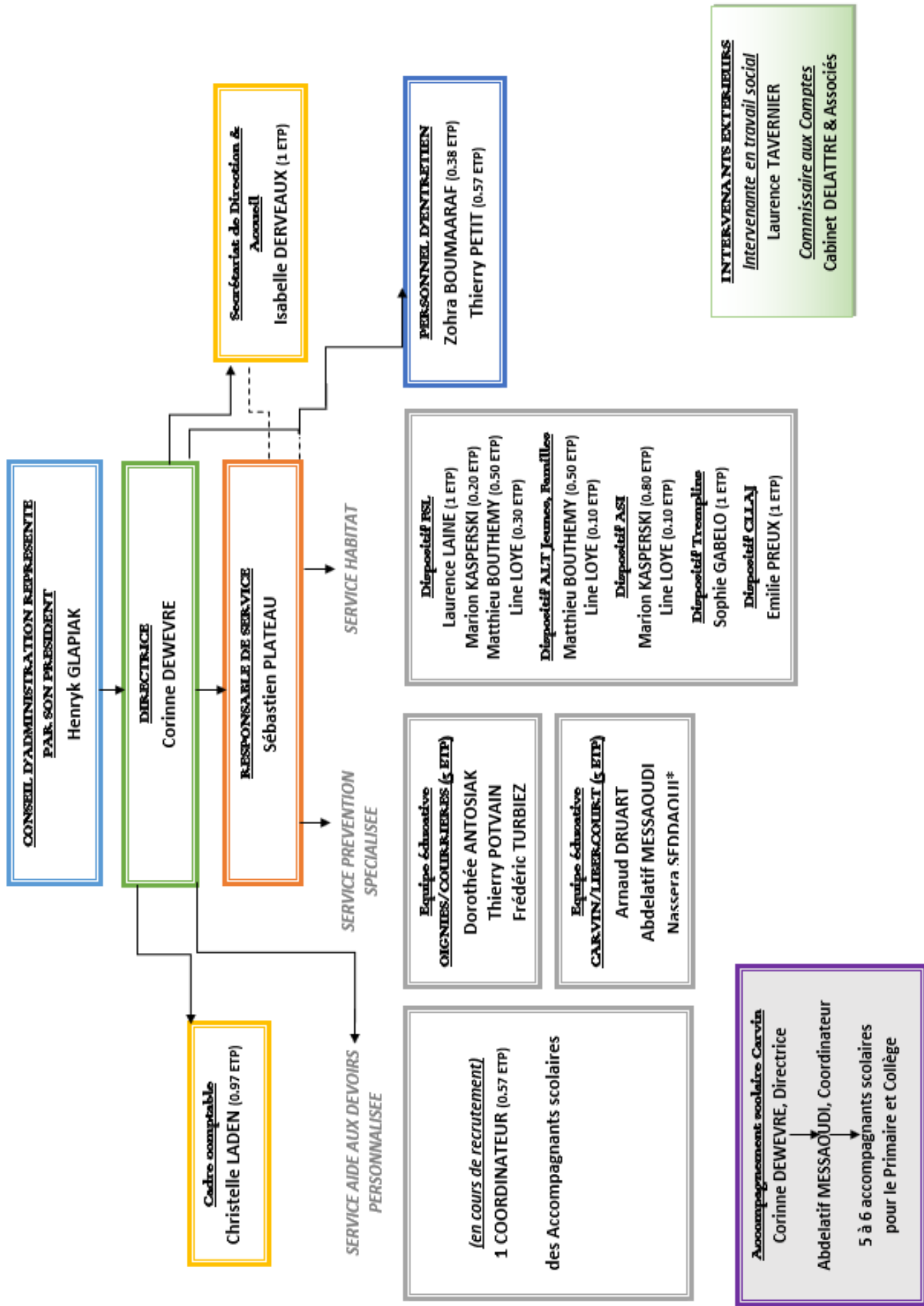
Le Conseil d'Administration de l'Association R&L

Le Bureau de l'Association R&L est composé de 6 membres :

- 1 Président
- 1 Vice-Président
- 1 Trésorier et 1 Trésorier adjoint
- 1 Secrétaire et 1 Secrétaire adjoint

Le Conseil d'Administration comprend 12 membres dont 4 membres de droit qui sont les élus désignés des 4 communes d'intervention (Carvin, Oignies, Courrières et Libercourt).

L'organigramme de l'Association R&L avec ses différents services



* Déléguée du Personnel depuis 2015

VI – LES MISSIONS DE NOTRE ASSOCIATION & NOS ENCADRANTS

Les missions qui nous sont confiées par les pouvoirs publics pour répondre aux besoins de notre public ont évolué au fil du temps. Face aux besoins sociaux qui se sont manifestés, repérés par les pouvoirs publics eux-mêmes et par l'Association, celle-ci a su développer au fil de son histoire une expertise technique d'évaluation des besoins. Elle a toujours innové de nouvelles formes de réponses, affirmant ainsi sa capacité à s'adapter, à développer des dispositifs expérimentaux, à être précurseur dans certains domaines. Pour exemple, l'Association a contribué au développement d'un centre de formation pour les jeunes et participé à la réflexion et à la création d'une Maison d'Enfants.

Nos missions se sont ainsi développées dans 3 grands secteurs d'activités :

- **LE SERVICE DE PREVENTION SPECIALISEE**
- **LE SERVICE HABITAT ET SES DISPOSITIFS : FSL, ALT Jeunes, ALT Familles, TREMPLINS, CLLAJ et ASI.**
- **LE SERVICE AIDE AUX DEVOIRS INDIVIDUALISEE**

Le développement de nos missions s'est fait de différentes façons :

- Sollicitation directe par les pouvoirs publics. Des conventions sont signées avec l'Etat, le département, la Caf...
- De nos propres initiatives, validées par les pouvoirs publics (projets expérimentaux comme TREMPLINS hébergement diffus pour jeunes majeurs et mineurs issus de l'ASE avec une convention de partenariat avec une maison d'enfants.
- Réponse à des appels à projets, des marchés publics et des consultations comme les projets ou accompagnements financés par les bailleurs sociaux (ASI et Aide aux devoirs individualisée).

Chacun de ses services accompagne un public spécifique, développe ses politiques d'action sociale. Ils ont leurs acteurs propres, leurs financements propres, leurs modes d'organisation.

L'Association organisée autour de ses 3 services peut être amenée à évoluer dans le cadre :

- Du respect de ses valeurs ;
- Des besoins des publics
- Des sollicitations des partenaires institutionnels.

I. LES MISSIONS :

1-a) Les missions du service Prévention Spécialisée

La mission du service de prévention spécialisée s'adresse aux jeunes de 11 à 25 ans dont les conditions et modes de vie peuvent conduire à de graves difficultés d'insertion sociale, dommageables pour eux-mêmes et leur environnement et plus particulièrement la tranche d'âge des jeunes décrocheurs scolaires de 11 à 16 ans. Ce sont donc en priorité des jeunes garçons et filles des collèges pris dans des processus de ruptures scolaires et qui ne fréquentent pas ou peu les équipements existants ou qui en sont exclus.

L'un de nos principes d'intervention est d'associer autant que faire se peut la famille à toute démarche en faveur de son enfant. L'écartier serait nier ses compétences et ses responsabilités vis-à-vis de lui, ainsi que l'influence considérable qu'elle a sur son devenir et sur son insertion sociale.

1-b) Les missions du service Habitat

➤ **Le dispositif Fonds Solidarité pour le Logement (FSL)**

Il a pour mission d'exercer auprès des personnes des mesures d'accompagnement social financées par le conseil départemental. Cet accompagnement est destiné à toute personne rencontrant des difficultés dans le cadre du logement (expulsion, difficultés accession logement, difficultés budgétaires).

➤ **Le dispositif Allocation logement temporaire (ALT)**

✓ **Pour les jeunes**

Il a pour mission d'accueillir et d'accompagner des jeunes âgés de 18 à 26 ans sur le territoire d'Hénin Carvin. Les logements sont des hébergements en diffus et en colocation sur différentes communes du territoire. Cet accueil est pour une durée d'un an maximum. Un travail d'accompagnement social sur la recherche de logement chez un bailleur privé ou public et un accompagnement dans toutes les démarches administratives sont apportés tout au long de leur présence.

✓ **Pour les familles**

Il a pour mission d'accueillir et d'accompagner des familles dans des hébergements diffus situés sur différentes villes du territoire. Un travail d'accompagnement sur la recherche de logement chez un bailleur privé ou public et accompagnement dans toutes les démarches administratives est apporté tout au long de l'accueil

➤ **L'Accompagnement Social Individualisé (ASI)**

Il a pour mission d'accompagner les personnes locataires et futurs locataires de Maisons et cités par 3 types d'accompagnements :

- L'accompagnement social de soutien destiné aux personnes/familles rencontrant des difficultés accentuées par une situation sociale dégradée.
- Le diagnostic des difficultés et l'exposé des circonstances qui les ont provoquées ou aggravées
- L'accompagnement social destiné à sortir la famille/personne des difficultés financières ou budgétaires qui ont été repérées (respect des obligations découlant

du bail, gestion du budget et des abonnements, recherches de tout document justificatif nécessaire aux démarches).

Les interventions sont situées :

- sur le territoire de Billy Montigny (3 antennes confondues) : Communauté Urbaine d'Arras, Communauté d'agglomération d'Hénin Carvin (14 communes) et Communauté d'agglomération de Lens Liévin (CALL 10 communes)
- sur le territoire de Lens Liévin (4 antennes confondues) : Communauté d'agglomération de Lens Liévin (CALL 22 communes) Communauté de Commune de la Haute Deûle (CCHD 2 communes).

➤ **Le dispositif TREMPLIN**

Il a pour mission d'accueillir et d'accompagner des jeunes de 18 à 21 ans et un mineur à partir de 17 ans issus de l'Aide Sociale à l'Enfance en partenariat avec la Maison d'Enfants Asermines de Oignies. Ces jeunes sont hébergés en colocation dans des appartements diffus sur plusieurs villes du territoire. Un travail éducatif autour du budget, de l'entretien du logement, de la santé, de la scolarité... est apporté tout au long de sa présence.

➤ **Le Comité local pour le logement des jeunes (CLLJ)**

Il a pour mission d'accueillir, informer et orienter les jeunes âgés de 18 à 30 ans sur les 14 communes du territoire d'Hénin Carvin en difficulté de logement.

Il a également une mission d'observatoire sociale sur le territoire CAHC.

1-c) Les missions du service d'Aide aux devoirs individualisée

L'Association a répondu à une consultation concernant de l'aide aux devoirs à domicile et individualisée sur la commune de Rouvroy. Elle a été retenue pour une durée de 2 ans.

Le service a pour missions :

1. d'aider aux devoirs pour les enfants de locataires SIA Habitat des Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV) identifiés à Rouvroy. Il concernera le public des primaires et des collégiens.
2. de réaliser un diagnostic annuel sur les 28 enfants accompagnés
3. d'évaluer régulièrement le suivi des enfants accompagnés. Ces bilans seront présentés en comité de pilotage
4. de mettre en place un comité de pilotage entre les partenaires impliqués dans l'aide
5. de créer du lien avec les parents

Les différentes missions de l'Association RL sont développées actuellement à partir de chacun des trois services de l'Association et ont un contexte législatif référent à chaque dispositif.

II. NOS ENCADRANTS DES DIFFERENTS SERVICES

Nos encadrants législatifs et politique :

2-a) Le service de Prévention Spécialisée

L'arrêté du 4 juillet 1972 énonce clairement les fondements de la prévention spécialisée en posant quatre priorités :

- l'absence de mandat nominatif,
- la libre adhésion,
- l'anonymat,
- la non institutionnalisation des actions

Ces principes ont été réactualisés dans le Pas de Calais en 2002 conformément au cadre de référence départementale de l'Assemblée des Départements de France :

- une commande publique,
- la recherche de l'accord,
- la confidentialité,
- l'inter-institutionnalisation et le partenariat

La prévention spécialisée est alors présentée comme :

- une pratique éducative spécifique en perpétuelle adaptation,
- dirigée prioritairement vers les jeunes de moins de 21 ans,
- inscrite dans une perspective de relais,
- liée étroitement à la dynamique des projets territoriaux,
- constitutive du projet social du Département,
- requérant une évaluation régulière,
- nécessairement discrète et inscrite dans la durée,
- contribuant à la lutte contre la violence, l'exclusion et la marginalisation

cet arrêté pose ainsi les modalités d'autorisation de fonctionnement et de subvention.

La loi 86-17 du 6 janvier 1986 énonce que les actions doivent prévenir la marginalisation et l'inadaptation des jeunes et de leur famille.

L'article 82 de la loi du 2 janvier 2002-2 réintroduit la Prévention spécialisée parmi les missions du service de l'aide sociale à l'enfance et de la famille du Département.

L'ordonnance n° 2005-1477 du 1^{er} décembre 2005 positionne la Prévention spécialisée dans les missions d'aide sociale à l'enfance du Conseil Général.

Les schémas départementaux guident ainsi l'action sur leur territoire. Dans le Pacte de la Solidarité du Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2017/2022, la Prévention Spécialisée est inscrite dans la thématique « Favoriser l'épanouissement des enfants de la naissance à la vie d'adulte » en particulier l'accompagnement des jeunes qui se trouvent en décrochage scolaire et qui nécessitent un accompagnement particulier et un réseau de partenaires. Circulaire interministérielle relative à la prévention de l'absentéisme scolaire de la loi n° 2013-108 du 31 janvier 2013 en date du 1er janvier 2015

La loi du 5 mars 2007 réformant la Protection de l'enfance fait de la prévention un axe majeur de la Protection de l'enfance.

Et enfin, **la loi du 14 mars 2016** relative à la protection de l'enfant qui a deux grands axes :

1/ Mieux prendre en compte les besoins de l'enfant : vers plus de protection et de stabilité dans les parcours de l'enfant et du jeune adulte (projet pour l'enfant (PPE)).

2/ Améliorer la gouvernance nationale et locale de la protection de l'enfance : pour une politique publique décloisonnée et transversale.

Cette loi clarifie aussi le cadre d'intervention de la Prévention Spécialisée, soulignant ainsi son importance (article 12). Au moment où s'intensifie la lutte contre toutes les formes de décrochage, où de nouvelles menaces pèsent sur les jeunes, les équipes de Prévention Spécialisée sont une ressource indispensable pour repérer les signes de mal être et répondre aux besoins des jeunes sur les territoires.

2-b) Le service Habitat

Différents dispositifs en lien avec le logement ont contribué à son expansion et son rayonnement principalement sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin CAHC et un peu sur la Communauté d'Agglomération Lens Liévin CALL.

➤ **°Le fonds solidarité pour le logement (FSL)**

Le Département du Pas de Calais est garant des solidarités humaines et territoriales au titre de la Loi NOTRe. A ce titre, il veille à ce que le Fonds Solidarité pour le Logement participe à l'ensemble des politiques de solidarités telles que définies dans le Pacte des solidarités et du développement social et contribue à l'ambition d'être une collectivité de proximité.

Institué par la Loi n°90-449 du 31 mai 1990 relative à la mise en œuvre du droit au logement, le FSL est l'outil financier du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Dans le Pas-de-Calais, le premier plan fusionné logement-hébergement a été signé le 8 octobre 2015 et intégré pleinement dans le Pacte des solidarités et plus particulièrement dans son orientation 4 « soutenir le logement pour tous comme facteur d'inclusion durable ».

Le FSL constitue certes l'outil financier du plan, mais il définit surtout le cadre d'intervention en matière d'aides financières et d'accompagnement social des plus démunis au service des politiques sociales du logement pour le Département (l'accès et l'accompagnement à un logement autonome, la prévention des expulsions, la lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique).

La refonte du règlement intérieur du FSL contribue à la mise en œuvre des orientations du plan et à l'articulation du logement et de l'hébergement dans la stratégie nationale du « logement d'abord ».

➤ **L'allocation logement temporaire (ALT)**

L'Allocation Logement à caractère Temporaire est une aide au logement versée à l'Association qui s'engage à accueillir, à titre temporaire, des personnes défavorisées sans logement et qui ne peuvent pas être hébergées en CHRS ou dont la situation ne le justifie pas. Le parc conventionné à l'ALT est utilisé aussi bien pour des situations d'urgence que pour des personnes relativement autonomes en insertion.

Il n'y a pas de limite réglementaire, mais l'objectif est que la durée moyenne n'excède pas six mois.

Cette aide est versée à l'Association ayant signé une convention avec l'Etat et notamment avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour un nombre de logements identifiés.

Le logement temporaire doit être une étape de transition pour aboutir à un logement durable et autonome. Il nécessite la mise en place d'un accompagnement social afin d'évaluer la situation et de mettre en place les dispositions qui s'imposent.

L'Association peut bénéficier du forfait annuel au logement (FAL) financé par le Conseil Départemental afin d'assurer l'accompagnement social des jeunes et des familles.

➤ **L'accompagnement social individualisé (ASI)**

C'est un accord cadre à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum relatif à l'accompagnement social des personnes locataires et futurs locataires de Maisons et Cités. Sa durée est d'un an. Il pourra être reconduit 2 fois de manière tacite, sans dépasser une durée de 3ans.

➤ **Le dispositif TREMPLIN§**

C'est un dispositif expérimental pour accueillir 9 jeunes majeurs et 1 mineur issus de L'ASE en logements diffus sur le territoire de la CAHC. Une convention financière a été signée avec le Département dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et dans le cadre de l'Aide à la Médiation Locative (AML), définie dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) concernant le financement de ce dispositif jusqu'à décembre 2019. Une convention de partenariat a été signée entre les 2 associations Rencontres et Loisirs et Accueil et Relais Maison d'enfants d'Asermines pour les modalités de fonctionnement concernant la place pour mineur.

➤ **Le comité local pour le logement des jeunes (CLLAJ)**

La création du CLLAJ est régie par la circulaire interministérielle n° 383 du 29 Juin 1990. Les CLLAJ sont présents sur l'ensemble du territoire national dont une dizaine dans la région des Hauts de France. Le CLLAJ d'Hénin-Carvin intervient sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin Carvin composée de 14 communes.

2-c) Le service d'Aide aux devoirs individualisée

C'est un marché relatif à la consultation dans le cadre de l'aide aux devoirs à domicile et individualisée sur la commune de Rouvroy. Il est d'une durée de 2 ans selon un cahier de charge et en respectant un cahier de clauses particulières.

Not encadrants administratifs :

L'Association se réfère à la Convention Collective Nationale 66.

Elle actualise régulièrement les différents documents comme :

- le règlement intérieur,
- les statuts,
- les documents en rapport avec les attendus règlementaires de la loi 2002 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, projet personnalisé, projet individualisé, ...)
- le Dossier Unique d'Evaluation des Risques Psychosociaux (DUERP),
- le projet associatif et son projet de service,
- le plan de formation annuel (PAUF),
- les évaluations interne et externe,
- le Règlement Général de la Protection des Données (RGPD),

L'ensemble des services de l'Association, la prévention spécialisée et les dispositifs logement s'inscrivent pleinement dans ses différents cadres législatifs et politiques définis dans le pacte de la Solidarité et du développement social. Ils garantissent la légalité de nos interventions et définissent le sens de nos missions. Des procédures administratives sont appliquées pour garantir la conformité législative.

VII – NOTRE DEMARCHE DE QUALITE

L'Association a souhaité inscrire le service de prévention spécialisée dans la démarche qualité, répondant aux obligations légales de la loi 2002. Pour faire face aux exigences réglementaires liées à l'évaluation interne de 2009 à 2013, les associations de prévention spécialisée du Pas de Calais ont décidé de travailler collectivement à la mise en place de cette démarche. Celle-ci a été l'opportunité pour le service de questionner son organisation et sa pratique et identifier les axes d'amélioration et de prendre en compte les guides de bonnes pratiques de la Haute autorité de santé (ANESM). En 2015, l'évaluation externe a été réalisée par le cabinet Extracité. Un comité de suivi s'est mis en place composé des membres du conseil d'administration, la direction, des éducateurs spécialisés, la secrétaire, la comptable et une consultante externe. Un rapport d'évaluation externe a été rédigé reprenant l'ensemble des constats et analyses traduits en points forts, points à améliorer, propositions et préconisations. Elle a été également l'occasion de développer du lien avec les autres services de prévention spécialisée du Pas de Calais pour construire des outils communs, faire participer le public et questionner nos partenaires sur les perspectives de notre service et leurs attentes. Les évaluations internes des services de prévention spécialisée du Pas de Calais ont été présentées aux élus et directeurs, responsables chargés des Politiques Enfance, Famille et de la Prévention du conseil départemental à Arras. La seconde évaluation interne devrait commencer en 2019. Le choix de l'Association a été d'annualiser un temps d'évaluation en reprenant le référentiel établi pour la première évaluation interne et de tenir compte des préconisations. Pour l'évaluation externe, l'Association interrogera le conseil départemental pour financer l'intervention d'un cabinet.

Le service Habitat est réglementé par les différents plans comme le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Toutefois, le Rapport d'Activités, les évaluations.... sont autant de moyens qui permettent d'avoir une visibilité sur les accompagnements pour interroger les pratiques et leurs effets.

VIII – NOS MOYENS FINANCIERS

L'Association est financée principalement par le Conseil Départemental. D'autres pouvoirs publics ou institutions comme l'Etat, la Politique de la ville, la Caf... complètent les subventions départementales pour soutenir la qualité des actions et maintenir les postes. L'Association sollicite d'autres subventions en répondant à des appels à projets des fondations, des marchés publics des bailleurs sociaux ou des collectivités.

IX - NOTRE STRATEGIE POLITIQUE

L'Association a toujours eu la volonté de développer de nouvelles actions, de nouveaux dispositifs, des projets innovants répondant aux besoins du territoire de la CAHC. Dans ce sens, elle continue d'être en veille et réactive face aux appels d'offres qui s'inscrivent, dans le Pacte de Solidarité notamment, Enfance/Famille, Jeunesse, PDALHPD....

Pour le service habitat, l'Association a souhaité son élargissement par de nouveaux dispositifs (ALT, FSL, Tremplins, CLLAJ, ASI) répondant aux besoins spécifiques de certains jeunes ou familles en rupture sociale et familiale. La volonté est de continuer à diversifier et à s'adapter à la réalité de notre territoire.

Pour le service Prévention spécialisée, l'Association maintient sa priorité d'intervention sur certains quartiers des communes de Carvin, Libercourt, Oignies et Courrières pour le travail de rue. La concertation et les échanges réguliers sur les connaissances réciproques de la population avec les élus, nous permettent de connaître, les besoins spécifiques des quartiers, d'adapter les modalités d'intervention et d'identifier les secteurs prioritaires.

Les secteurs d'intervention se sont toutefois élargis depuis 2012 suite à la mission confiée par le Département sur toutes les formes de décrochage scolaire.

Cette évolution a eu plusieurs conséquences :

- Le rajeunissement (11-16 ans) du public entraînant une modification des pratiques éducatives et du partenariat et plus spécifiquement avec les collèves des communes (actions spécifiques collèves, accompagnement individualisé...)
- Une ouverture sur l'ensemble des quatre communes pour les actions collectives, le suivi individualisé et les actions parentalité

L'Association entend poursuivre le travail avec les professionnels de l'Education Nationale pour penser des interventions cohérentes et préventives auprès des enfants et de leur famille par le biais de projets innovants.

Au-delà de la dynamique que créent de nouveaux projets au sein des services, l'enjeu est aussi **la diversification des sources de financement** pour assurer la pérennité des services.

Dans cette perspective, plusieurs options sont envisagées :

1. Poursuivre le travail engagé dans le cadre des appels d'offres de marchés publics de Maisons & Cités obtenus en 2017 pour 3 ans sur l'accompagnement social individualisé (ASI) des personnes locataires et futurs locataires de Maisons et Cités (Lens - Liévin et Billy Montigny).
2. Créer un nouveau service qui aura pour mission d'intervenir à domicile auprès des enfants et de leurs parents pour soutenir l'aide aux devoirs dans l'objectif de prévenir le décrochage scolaire.
Dans ce sens, et au regard de l'expérience de plusieurs années d'accompagnement scolaire de l'Association et d'un travail de partenariat

depuis plusieurs années avec le bailleur SIA, l'Association a répondu à un appel d'offre de marché public pour la ville de Rouvroy et obtenu un financement pour deux années 2019-2021 ce qui permettra de créer un poste de coordinateur et plusieurs postes d'accompagnants scolaires, spécifiquement sur cette commune.

3. Répondre à de nouveaux appels à projets :

- **Développer ce service de soutien scolaire** sur d'autres villes en lien avec le bailleur social SIA Habitat.
- **Obtenir une convention pluriannuelle d'objectifs** sur le projet d'accompagnement scolaire, financé par la Politique de la Ville pour 3 ans (2019-2021) sur le quartier prioritaire de la ville de Carvin.
- **Etendre le dispositif Tremplins** destiné aux jeunes de 16 à 25 ans ayant un parcours institutionnel.
Le département du Pas de Calais a été retenu à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à la mise en œuvre du plan quinquennal du logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022). Cet appel à manifestation s'inscrit dans les orientations définies dans le plan de logement hébergement ainsi que les priorités du pacte des solidarités et du développement social. Le département est dans la perspective de faire des appels à projets auxquels l'Association pourrait répondre comme, l'AML-AMI 62 et le projet « Housing First » (projet de places collectives ou diffus pour le logement des jeunes).

Ce dispositif « Logement d'Abord » a pour objectif l'accès direct au logement pérenne par un accompagnement socio-éducatif global (logement-santé-insertion-parentalité) permettant le glissement du bail.

- **Développer des actions sur la parentalité** dans le cadre de la stratégie Nationale de lutte et de prévention contre la pauvreté, porteurs de valeurs dans lesquelles s'inscrit l'association. Elle répondra sur les dispositifs de soutien à la parentalité et l'accompagnement des jeunes sortants de l'ASE.

L'Association reste en veille pour répondre à d'autres appels à projets du Département, de l'Etat, des collectivités...ainsi que les bailleurs sociaux et les fondations. Toutefois, les jeunes sont le public prioritaire sur les services. L'Association souhaite continuer à être vigilante sur ses domaines de compétences.

L'Association est signataire de plusieurs conventions de partenariat. Elles ont pour objet de renforcer les moyens et les modalités d'intervention. Elles fixent le cadre des actions à mener dans les communes ou dans les quartiers de la politique ville. Elles précisent la mission prioritaire, les modalités d'intervention, les moyens financiers, l'évaluation, le suivi de la convention et sa durée. Elles permettent d'avoir une lisibilité à long terme sur le travail éducatif demandé par les partenaires financiers (Département, Etat, CAF, Collectivités...). Les conventions avec l'Education Nationale précisent les actions menées en partenariat et renforcent ce lien établi entre les 2 structures.

Ce développement du conventionnement est à poursuivre et à renforcer avec d'autres partenaires comme :

- **Accueil & Relais la Maison d'enfant; Asermines :**
 - a) Dans l'objectif de préparer les adolescents à l'autonomie, éviter les ruptures à la majorité... Projet d'Extension de places mineurs Accueil & Relais/Tremplins...
 - b) Dans l'objectif de prévenir le décrochage scolaire mise en place par la Maison d'enfant; Asermines de l'accueil de jour «SAJ» sous forme d'ateliers pour les jeunes décrocheurs. Les deux associations établiront une convention sur le travail en partenariat pour le positionnement des jeunes ainsi que le travail éducatif avec les parents des jeunes concernés.
- **I'IME d'Henin Beaumont** pour les jeunes accueillis sur le dispositif Tremplins
- **Partenariat avec les chantiers éducatifs** par le biais d'une Association d'insertion.

L'Association étudiera la possibilité **d'évaluer l'opportunité d'introduire de nouveaux métiers et de nouvelles compétences complémentaires** (médiateurs sociaux et conseillers en économie sociale et familiale (CESF)) au sein des services pour répondre aux besoins spécifiques de la population accompagnée.

En 2004, l'Association a déposé un projet de **création d'une structure collective** pour jeunes majeurs, un projet de résidence sociale (FJT). Elle maintient ce projet, même s'il peut évoluer et se modifier sur sa forme. Une rencontre avec les élus de l'agglomération Hénin Carvin est prévue pour évaluer si ce projet répond à leur plan.

Notre Association ne pourra se développer qu'à condition d'avoir une bonne connaissance des orientations politiques et budgétaires, des enjeux pour les structures médico-sociales de notre territoire. Pour cela, il est nécessaire également qu'il y ait une implication des membres du Conseil d'administration dans les différentes fédérations ou associations (URIOPSS, FAS, CNLAPS, URHAJ, UNCLLAJ,...).

X - NOS ORIENTATIONS

L'Association ne se contente pas de réaliser ses missions mais s'est toujours inscrite dans les projets innovants qui permettent d'affiner régulièrement l'analyse de besoins et les moyens d'actions. Cette posture permet de créer une dynamique tant au niveau des professionnels que de la population accompagnée. L'association, dans le respect de ses valeurs, tient compte des orientations des différentes Politiques sociales. Elle les concrétise à travers ses actions et les complète avec les dispositifs de droits communs, en lien étroit avec ses partenaires d'aujourd'hui et de demain. Elle favorise l'adaptation au changement de ses services dans un contexte politique, économique et social sans cesse en évolution. Pour ce faire, les pratiques d'accompagnement et la gouvernance doivent être interrogées régulièrement.

Dans ce sens, l'Association met en place un plan d'actions pour ses différents services précisant les attendus à court, moyen et long terme, au travers d'indicateurs spécifiques, opérationnels, mesurables, réalisables, temporels. Dans son rapport d'activités annuel, l'Association affirme cette volonté de lisibilité et d'amélioration continue de la qualité dans tous les domaines de son organisation.

Pour les 5 années à venir, l'Association continue de s'engager dans les principes d'orientations suivants :

❖ **Développer la communication interne et externe de tous les services.**

1. Inciter et associer les personnes des quartiers à être membre du conseil d'administration
2. Installer des lieux d'échanges réguliers comme les conseils de vie sociale à destination des jeunes des quartiers ou des jeunes ou familles hébergés.
3. Evaluer les enquêtes de satisfaction menées lors des actions collectives ou après des entretiens d'accompagnement individualisé
4. Relayer la parole des jeunes auprès des différentes instances
5. Prendre en compte leurs paroles, leurs conclusions et leurs perspectives dans la politique associative
6. Médiatiser les dispositifs, les projets, les actions par des articles dans les journaux, dans les bulletins municipaux, par les réseaux sociaux (Facebook de l'Association ou des partenaires...), par les vidéos (clip claj...), par des interviews de radios locales (la télévision locale ILTV, radio locale RBM (Radio Bassin Minier)),
7. Développer une communication adaptée aux jeunes comme le clip d'information du CLLAJ.

❖ **Soutenir et développer les compétences professionnelles**

1. Informer l'ensemble du personnel des formations professionnelles en lien avec leur dispositif et les inscrire pour permettre :
 - d'améliorer l'accompagnement des jeunes ou des familles accompagnées
 - de mieux répondre aux besoins des jeunes ou des familles
2. Inscrire les formations en lien avec les besoins des professionnels par le biais des évaluations professionnelles

3. Etablir le plan d'action des formations en fonction des besoins et de l'évolution de la masse salariale

❖ **Développer et diversifier l'offre de service à destination principalement des jeunes**

1. Favoriser et mettre en œuvre tout dispositif permettant de contribuer à améliorer le logement des jeunes et la prise en charge des jeunes
2. S'adapter aux demandes et aux besoins du territoire en matière de prévention spécialisée avec des moyens suffisants
3. Être force de propositions pour adapter la prévention spécialisée aux besoins du territoire
4. Permettre une autre forme d'accompagnement « Les promeneurs du Net » afin de s'adapter aux nouvelles technologies employées par les jeunes

❖ **Adapter les réponses au besoin du public jeunes ou famille dans le cadre de leur parcours**

1. Prendre en compte les évolutions des politiques sociales dans la révision des projets de services, s'adapter en permanence l'offre aux besoins des jeunes ou des familles accompagnées.
2. Soutenir la parentalité, prendre en compte la place des parents dans le projet individualisé du jeune
3. Mettre en place des actions spécifiques sur la parentalité pour renouer ce lien parent/jeune
4. Contribuer à l'élaboration de parcours fluides pour les jeunes ou les familles accompagnées en favorisant l'articulation avec les partenaires internes et externes
5. S'associer à la mise en place du référent de parcours
6. Valoriser l'image du public

❖ **Poursuivre les adaptations réglementaires à notre politique associative**

1. Suivre rigoureusement les conventions, habilitations, contrats pluriannuels d'objectifs qui cadrent les attendus des pouvoirs publics.
2. Renouveler les projets de service en les adaptant à la conformité des schémas ou plans départementaux ou gouvernementaux en respectant la cohérence de la politique associative
3. Se conformer aux attendus réglementaires de la loi 2002 en rapport avec le dispositif (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, projet personnalisé, projet individualisé...)
4. Prendre en compte les recommandations de bonnes pratiques et les mettre en place dans les projets
5. Poursuivre les évaluations interne et externe en adaptant le référentiel des différents domaines dans le but d'améliorer la qualité de notre travail éducatif
6. Poursuivre la mise en place du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) afin de mettre en conformité en adaptant par des outils

❖ **Susciter une vie associative impliquée et riche**

1. Renforcer la présence des administrateurs dans les instances décisionnelles.
2. Participer aux instances de coordination réunissant les différents acteurs institutionnels et développer les relations partenariales.
3. S'inscrire dans les réseaux, les fédérations auprès des partenaires locaux, départementaux, régionaux et nationaux...
4. Représenter l'Association à des évènements, des colloques, des forums communaux, départementaux, nationaux...
5. Poursuivre et ajuster les postes de travail dans le cadre des risques psychosociaux (DUERP)
6. Veiller à la bienveillance du personnel et éviter l'usure professionnelle (proposer des formations en lien avec ces risques)

❖ **Renforcer une organisation interne lisible**

1. Continuer les réunions générales des services pour informer régulièrement le personnel des projets, de nouvelles organisations, des décisions du conseil d'administration...
2. Installer le logiciel de la gestion des plannings et du recueil de données pour tous les services de l'Association
3. Acter des décisions par des procédures expliquées au personnel
4. Actualiser les fiches de poste du personnel en fonction des évolutions
5. Mettre à jour régulièrement l'organigramme de fonctionnement de l'Association.
6. Afficher la composition du conseil d'administration au secrétariat
7. Adapter les ressources humaines à l'évolution de l'Association.

❖ **Valoriser notre expertise et communiquer sur notre savoir-faire auprès de tous les instances**

1. Réaliser et évaluer un diagnostic sur les besoins des jeunes sur les territoires d'intervention en lien avec les maisons des solidarités du Département.
2. Engager une réflexion avec les partenaires institutionnels sur les missions communes, sur le travail mené conjointement, sur l'évaluation, sur l'innovation à apporter...
3. Apporter notre savoir-faire, nos réflexions et notre expertise aux instances départementales ou d'état en remontant les besoins non couverts sur le territoire et les moyens à mettre en œuvre de façon innovante
4. Participer à des évènements, des colloques, des forums, communaux départementaux, régionaux, nationaux et faire valoir nos expériences de terrain.
5. Participer à des réunions pour répondre collectivement à des appels à projets avec nos partenaires en lien avec le public jeunes sur le territoire de la CAHC.
6. Produire des contributions sur des sujets spécifiques comme le logement des jeunes ou la spécificité de la prévention spécialisée
7. Travailler en lien avec les centres de formation et poursuivre l'accueil de stagiaires.

❖ **Veiller à la pérennité de nos dispositifs dans les différents services.**

1. Poursuivre l'adaptation de l'organisation et la maîtrise des coûts tout en maintenant la qualité du travail d'accompagnement
2. Pérenniser les modes d'interventions dans le cadre de l'utilité sociale
3. Etoffer certains dispositifs pour les rendre plus pérennes et de qualité dans l'accompagnement.

CONCLUSION

La Prévention spécialisée est un outil préventif pour éviter aux jeunes de décrocher, d'errer, de retrouver confiance, tisser du lien social, de s'affirmer et d'élaborer son projet de vie.

Les membres de l'Association sont bien conscients que la Politique sociale se transforme et tend vers des restructurations, des modifications dans les modes d'accompagnements, des budgets plus restreints, en ce sens, le social existe et justifie d'être soutenu.

« Rien ne peut se faire sans l'engagement de tous et sans la participation active de la population que l'Association accompagne »

Ce 2nd projet associatif guidera l'Association durant les 5 années à venir. Les pistes de travail ont été déclinées très précisément mais l'Association restera vigilante pour innover vers les dispositifs en lien avec les jeunes ou les familles tant sur le plan de la prévention spécialisée que sur le plan du logement des jeunes et des familles.